

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 537

29 février 2012

SOMMAIRE

Aegis Investments Holding S.A., SPF	25771	P.G. Invest S.A.	25775
AMICORP Luxembourg S.A.	25740	Resources and Infrastructure Development S.C.A.	25771
Benton Investments S.A.	25749	RP Rendite Plus	25776
Bio Invest NL 2005 S.à.r.l.	25759	Sermelux S.A. Metalservice Luxembourg	25771
Capital Ventures (Australasia) Sàrl	25770	St. Modwen Properties VI S.à r.l.	25739
Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. SA	25759	St. Modwen Properties X S.à r.l.	25739
Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA.	25741	St. Modwen Properties X S.à r.l.	25739
Century	25770	Surinvest S.A.	25740
Clairvue-Nantes Luxco S.à r.l.	25770	TCA Event Holding S.à r.l.	25741
Consulting and Recruitment Services Lu- xembourg	25771	TCA Event Investments S.à r.l.	25743
CS (Finance) EUROPE Sàrl	25775	TCA Opportunity Investments S.à r.l. ..	25743
Europrop Holding (Luxembourg) II S.A.	25751	Telenetwork Luxembourg S.A.	25744
First Solar Holdings Europe Sàrl	25748	Thintechlens Europe S.à r.l.	25744
Fivecorp S.C.I.	25741	THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l.	25750
GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l.	25751	Tool Service S.A.	25743
Hansinvest Lux S.A.	25776	Trans Cortesia S.à r.l.	25753
L'Eco-Invest Lux S.A.	25771	Translog S.A.	25753
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	25754	Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l. ..	25740
MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l.	25730	UKIG FinCo S.à r.l.	25740
Moonstar	25747	UKIG HoldCo S.à r.l.	25753
OLLON Internationale Ltd S.A.	25758	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	25742
Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR	25744	Von Rosen S.à.r.l.	25773
		Wawelux Logistics S.A.	25754
		White (Sàrl) Sicar	25739
		Zoji La Ventures S.A., S.P.F.	25750

MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.202.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of December.

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, EBBC, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by its manager class A Mr Dylan Davies and one of its managers class B Mr Cédric BRADFER having the power to bind the Company by their joint signatures.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital – Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two(2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

MFY1 Holdco Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (1,000.-Eur).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

as class A managers:

- Dylan Davies, born on November 16, 1966, in Swansea, United Kingdom, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

as class B managers:

- Ronan Carroll, born on November 11, 1971, in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Cédric Bradfer, born on August 2, 1978, in Chambéry, France, with professional address at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois dont le siège social est situé à L-2633 Senningerberg, 6D, EBBC, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication auprès du Registre du Commerce et des Sociétés,

ici représentée par son gérant de catégorie A Monsieur Dylan Davies, et un des gérants de catégorie B Monsieur Cédric BRADFER, résidant tous les deux professionnellement à Senningerberg, ayant le pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet– Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Niederanven par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de 2 gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(vi) (vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) (ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de vingt mille dollars américains (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (1.000,-Eur).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

En tant que gérants de catégorie A:

- Dylan Davies, né le 16 novembre 1966 à Swansea, Royaume-Uni, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

En tant que gérants de catégorie B:

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Cédric Bradfer, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, dont la résidence professionnelle est située au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux représentants de la partie comparante, ceux-ci-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. BRADFER, D. DAVIES, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 janvier 2012. Relation: LAC/2012/445. Reçu soixante-quinze euros (75,00)

Le Receveur pd (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009064/493.

(120009946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

St. Modwen Properties VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.133.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011332/10.

(120012975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 28 novembre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 28 novembre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2010 au lieu du 30 novembre 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2012011333/13.

(120012294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

St. Modwen Properties X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.153.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011334/10.

(120012973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

L'adresse de Monsieur Carlo F. BRIGNONE, associé, est désormais la suivante:

1, Via Papacino, I-10121 Turin

L'adresse de Monsieur Hans Christoph GRÜNINGER, gérant, est désormais la suivante:

56, bd Flandrin, F-75116 Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2011.

Référence de publication: 2012011390/14.

(120012445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

UKIG FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.791.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011370/20.

(120012186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Surinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 89.461.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012011338/12.

(120012552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.602.

—
Par résolutions signées en date du 9 janvier 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Annick Clérinx, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat

2. nomination de Bénédicte Herlinvaux, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011347/15.

(120013046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

—
EXTRAIT

—
Veuillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, a changée et est:
23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012011410/14.

(120012696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

TCA Event Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.932.

Il résulte des résolutions de TCA Event Holding S.à r.l., que l'Actionnaire unique de la société, a pris les décisions suivantes en date du 13 janvier 2012:

1. Démission du gérant suivant

Mme. Robin Rothstein, gérant de classe A, employée privée, demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique.

2. Nomination du gérant suivant pour une durée illimitée:

Mme. Alyssa Yavner, gérant de classe A, employée privée, née aux Etats-Unis d'Amérique, le 1^{er} juin, 1970 et demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012011351/18.

(120012183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Centrale Immobilière du Luxembourg SA, en abrégé C.I.L. SA., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 134, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 106.476.

Le Vendredi 20 janvier 2012, les membres du conseil d Administration de la société ont décidé de transférer le siège social de la société de:

Luxembourg 11 avenue de la gare L-1611

À Luxembourg L-2167 rue des muguets 134;

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour la société

Centrale Immobilière du Luxembourg S.A. C.I.L.

BOURAOUI EL KHAL

ADMINISTRATEUR DELEGUE

Référence de publication: 2012011415/16.

(120012965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Fivecorp S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5243 Sandweiler, 41, an de Strachen.

R.C.S. Luxembourg E 291.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nicolas Van Beek, employé privé, né à Beauvais, (France), le 8 décembre 1974, demeurant à L-5243 Sandweiler, 41, an de Strachen.

2.- Monsieur Xavier Lesueur, employé privé, né à Mont saint Aignan, (France), le 10 avril 1974, demeurant à F-57570 Puttelange lès Thionville, 7, rue de la Burg.

Ici représentés par Flora Gibert en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparaisant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le partenariat de la société civile "Fivecorp S.C.I.", ayant son siège social à L5243 Sandweiler, 41, an de Strachen, , a été constituée suivant acte reçu le 29 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 535 du 24 mai 2004 se compose actuellement comme suit:

1.- Monsieur Nicolas Van Beek, employé privé, demeurant à: L-5243 Sandweiler, 41, an de Strachen, cent vingt-cinq parts d'intérêts	125
2.- Monsieur Xavier Lesueur, employé privé, demeurant à: F-57570 Puttelange lès Thionville, 7, rue de la Burg, cent vingt-cinq parts d'intérêt	125
Total: deux cent cinquante parts d'intérêts	250

Par conséquent, l'intégralité du capital social étant représenté, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

II.- Que le capital social de la société "Fivecorp S.C.I.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.500,-, représenté par 250 parts d'intérêt de EUR 10,-chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que ses mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Fivecorp S.C.I.",

IV.- Que ses mandants déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que ses mandants se désignent comme liquidateurs de la Société et en cette qualité requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant sera attribué aux associés à égalité.

VI.- Que le patrimoine de la société ne comporte aucun immeuble.

VII.- Que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58257. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012010209/53.

(120011450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

Vérane Waltregny / Marie-Paule Mockel

Adjoint à la Direction / Responsable Ressources Humaines

Référence de publication: 2012011487/12.

(120013120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

TCA Event Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.949.

Il résulte des résolutions de TCA Event Investments S.à r.l., que l'Actionnaire unique de la société, a pris les décisions suivantes en date du 13 janvier 2012:

1. Démission du gérant suivant

Mme. Robin Rothstein, gérant de classe A, employée privée, demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique.

2. Nomination du gérant suivant pour une durée illimitée:

Mme. Alyssa Yavner, gérant de classe A, employée privée, née aux Etats-Unis d'Amérique, le 1 juin, 1970 et demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012011352/18.

(120012171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

TCA Opportunity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.953.

Il résulte des résolutions de TCA Opportunity Investments S.à r.l., que l'Actionnaire unique de la société, a pris les décisions suivantes en date du 13 janvier 2012:

1. Démission du gérant suivant

Mme. Robin Rothstein, gérant de classe A, employée privée, demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique.

2. Nomination du gérant suivant pour une durée illimitée:

Mme. Alyssa Yavner, gérant de classe A, employée privée, née aux Etats-Unis d'Amérique, le 1^{er} juin, 1970 et demeurant professionnellement au 450 Park Avenue, 10022 New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012011353/18.

(120012182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Tool Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 59B, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 63.957.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2012

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2012, les actionnaires de la société TOOL SERVICE S.A. ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a accepté la démission comme directeur technique de Monsieur Dietrich RIEMKE demeurant à D-66822 Aschbach-Lebach 26, Auf dem Stein au 1^{er} janvier 2012.

Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Edin POROBIC, demeurant à D-54296 Trier 79, Robert-Schumann Allee rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 pour une durée indéterminée.

L'administrateur-délégué a le droit d'engager la société par sa signature individuelle.

Merttert, le 18 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2012011364/18.

(120012996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Telenetwork Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 129.496.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011354/9.

(120012967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Thintechlens Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012011356/10.

(120012912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.458.

Im Jahre zweitausendundelf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B107523,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Céline Labarsouque, Assistant Manager, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2007 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 122.458, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2420 vom 28. Dezember 2006, + Refonte des statuts vom 16. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C vom 16. November 2009, Nummer 2234.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.992.674,55 (zwei Millionen neuhundertzweiundneunzigtausendsechshundertvierundsiebzig Euro und fünfundfünfzig Cent) eingeteilt in 2.620.737,81 (zwei Millionen sechshundertzwanzigtausendsiebenhundertsebenunddreissig Komma einundachtzig) Manager-Aktien und 371.936,74 (dreihunderteinundsiebzigtausendneuhundertsechsenddreissig Komma vierundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 4. Februar 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 223.488,30 (zweihundertdreiundzwanzigtausendvierhundertachtundachtzig Euro und dreissig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 223.488,30 (zweihundertdreiundzwanzigtausendvierhundertachtundachtzig Komma dreissig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 223.488,30 (zweihundertdreiundzwanzigtausendvierhundertachtundachtzig Euro und dreissig Cent) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 23. April 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 89.393,94 (neunundachtzigtausenddreihundertdreundneunzig Euro und vierundneunzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 89.393,94 (neunundachtzigtausenddreihundertdreundneunzig Komma vierundneunzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 89.393,94 (neunundachtzigtausenddreihundertdreundneunzig Euro und vierundneunzig Cent) erhalten hat.

VII.- Gemäss Beschluss vom 18. Juni 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 289.940,51 (zweihundertneunundachtzigtausendneunhundertvierzig Euro einundfünfzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 32.932,93 (zweiunddreissigtausendneunhundertzweiunddreissig Komma dreiundneunzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 771,62 (neunhundertneunundneunzig Euro),

- 257.007,58 (zweihundertsiebenundfünfzigtausendsieben Komma achtundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 25.701.647,95 (fünfundzwanzig Millionen siebenhunderteintausendsechshundertsiebenundvierzig Euro und fünfundneunzig Cent) erhalten hat.

VIII.- Gemäss Beschluss vom 2. September 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 134.090,91 (einhundertvierunddreissigtausendneunzig Euro und einundneunzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 134.090,91 (einhundertvierunddreissigtausendneunzig Komma einundneunzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 134.090,91 (einhundertvierunddreissigtausendneunzig Euro und einundneunzig Cent) erhalten hat.

IX.- Gemäss Beschluss vom 27. September 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 281.888,79 (zweihunderteinundachtzigtausendachtundachtzig Euro und neunundsiebzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 281.888,79 (zweihunderteinundachtzigtausendachtundachtzig Komma neunundsiebzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht,

dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 281.888,79 (zweihunderteinundachtzigtausendachthundertachtundachtzig Euro und neunundsiebzig Cent) erhalten hat.

X.- Gemäss Beschluss vom 31. Oktober 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 111.742,42 (einhundertelftausendsiebenhundertzweiundvierzig Euro und zweiundvierzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 111.742,42 (einhundertelftausendsiebenhundertzweiundvierzig Komma zweiundvierzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 111.742,42 (einhundertelftausendsiebenhundertzweiundvierzig Euro und zweiundvierzig Cent) erhalten hat.

XI.- Gemäss Beschluss vom 28. November 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 125.151,52 (einhundertfünfundzwanzigtausendeinhunderteinundfünfzig Euro und zweiundfünfzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 125.151,52 (hundertfünfundzwanzigtausendeinhunderteinundfünfzig Komma zweiundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 125.151,52 (einhundertfünfundzwanzigtausendeinhunderteinundfünfzig Euro und zweiundfünfzig Cent) erhalten hat.

XII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 4.248.370,94 (vier Millionen zweihundertachtundvierzigtausend-dreihundertsiebzig Euro und vierundneunzig Cent) eingeteilt in

3.843.501,27 (drei Millionen achthundertdreiundvierzigtausendfünfhunderteins Komma siebenundzwanzig) Manager-Aktien und

404.868,83 (vierhundertviertausendachthundertachtundsechzig Komma dreiundachtzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b)

(b) The Corporation has a capital of EUR4,248,370.94 (four million two hundred forty eight thousand three hundred seventy Euro and ninety four Cent)

represented by

3,843,501.27 (three million eight hundred forty three thousand five hundred and one point twenty seven) Manager Shares and

404,868.83 (four hundred and four thousand eight hundred sixty eight point eighty three) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 9.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. LABARSOUQUE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/156. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur pd. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 17. Januar 2012.

Référence de publication: 2012009760/148.

(120010453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Moonstar, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 97.374.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),
there appeared:

Mr Eric LECLERC, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,
acting as a special proxy holder of:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company incorporated and existing under the laws of Hong Kong, with
registered office at 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,
hereafter referred to as “the undersigned”,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 December 2011, which proxy, after being signed “ne varietur” by the
proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at
the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “MOONSTAR”, a “société anonyme”, established and having its registered office at 2 rue Carlo
Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number
97 374, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 27 September 2003,
its publication was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the “Mémorial”) on 05 January 2004,
number 10. The articles of incorporation of the Company have never been amended since, (here after “the Company”).

II.- That the company’s capital amounts to thirty-one thousand euro (31’000.-EUR) divided into one hundred (100)
shares with no par value.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said Company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of
the Company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realised, received, or will take over all the assets of the Company;
- all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for;
- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company.

VII.- That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company’s shares’ register / shares.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the
proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into
French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname,
first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary, the present original
deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze,
le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Monsieur Eric LECLERC, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«LWM CORPORATE SERVICES LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, avec siège
social à 401 Jardin House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «MOONSTAR», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97 374, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, le 27 novembre 2003 et dont sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») a été faite, le 05 janvier 2004, numéro 10. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors, (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euro (31'000.-EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le mandant déclare être l'unique actionnaire de la dite Société.

IV.- Que le mandat, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la Société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif;
- tous le passif de la société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné;
- il est responsable de tous le passif de la société connu ou inconnu.

VI.- Que le mandant donne, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/239. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009712/92.

(120010870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

First Solar Holdings Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 158.259.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a accepté, par une résolution en date du 18 janvier 2012, de révoquer Deloitte S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 10 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011422/16.

(120012840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Benton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.693.

L'an deux mille onze.

Le trente décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BENTON Investments S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.693,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2077 du 27 août 2008.

Le capital social s'élevé au montant de trente-et-un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Tom FELGEN, avocat à la Cour, demeurant à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 669.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) au montant de SEPT CENT MILLE EUROS (€ 700.000,-).

2.- Création de six mille six cent quatre-vingt-dix (6.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Acceptation de la souscription des six mille six cent quatre-vingt-dix (6.690) actions, nouvellement créées, pour une somme totale de SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (669.000,-EUR) moyennant une incorporation de dettes.

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,-EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-EUR) chacune, entièrement libérées.»

5. Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 669.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) au montant de SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,-EUR), par la création de six mille six cent quatre-vingt-dix (6.690) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-), moyennant incorporation de dettes du montant de SIX CENT SOIXANTE-NEUF MILLE EUROS (€ 669.000,-) ainsi que le constate le dernier bilan de la société BENTON Investments S.A. au 22 décembre 2011 et le rapport du réviseur d'entreprises, Monsieur Raphaël LOSCHETTER, de la société FIDEWA Audit S.A., ayant son siège social à 43, bd. du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 155.324, du 28 décembre 2011, dont les conclusions sont de la teneur suivante:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences effectuées, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport d'un montant de EUR 669.000, ne correspond pas au moins aux 6.690 actions nouvelles de Benton Investments S.A. avec une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie».

Ledit bilan et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Souscription - Libération

Les six mille six cent quatre-vingt-dix (6.690) actions nouvellement émises, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont entièrement souscrites et libérées par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social s'élève au montant de SEPT CENT MILLE EUROS (€ 700.000,-), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,-EUR), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100, EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. BARNICH, T. FELGEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/35. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012010076/83.

(120011147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

THL CCD I (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011357/9.

(120012345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Zoji La Ventures S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 75.517.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 novembre 2011:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Claudio TOMASSINI, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateur:

- Monsieur Samas DHANANI, avec adresse professionnelle au avenue Kwango, Kinshasa, 15888 KNI, République démocratique du Congo.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012011400/18.

(120013183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

GENERAL TRADING, société générale pour l'importation et l'exportation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: China Pacific Connection.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 11.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012012312/13.

(120014089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Europrop Holding (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 32.113.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven,

on the thirtieth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Appear:

1.- Mrs Jutta NESTEGÅRD, born on 19th March, 1942, residing at 0369 Oslo, Fridtjof Nansens vei 36, Norway.

2.- Mr Torleiv Eirik NESTEGÅRD, born on 3 July, 1967, residing at 3576, Hel, Norway.

3.- Mr Henning NESTEGÅRD, born on 14 May, 1971, residing at 0775 Oslo, Dalsveien 70, Norway.

All here represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of proxies under private seal which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary, will remain here attached.

The appearing persons, represented as said, declare and request the notary to act what follows:

The Luxembourg company "EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A.", R.C.S. Luxembourg B Nr. 32.113, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, has been incorporated by notary deed enacted on November 7, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No. 112 of April 6, 1990.

The company's capital amounts to thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty-nine cents (EUR 30,986.69) divided into 1,000 (one thousand) shares without indication of nominal value, each of them entirely paid-up and that no other voting parts, convertible bonds or title liable to give a voting or liquidation right have been issued.

Each shareholder is known by name and holds a third of the shares, for having inherited them in the estate of Mr Eirik NESTEGÅRD, born on 17th May, 1935, residing for the last in Oslo (Norway), died in Oslo, on 13 May, 2008.

All the share capital being represented and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice were necessary.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following statements and resolutions:

The shareholders have full knowledge of the articles of incorporation and of the current financial standings of the company.

The activity of the company has ceased since 13 May, 2008

On a common accord, all the shareholders decide to proceed, with immediate effect, with the dissolution of the Company.

All accounts are settled up between the shareholders and the liquidation has been carried out in accordance with shareholder's rights.

All the known debts have been paid or set aside for provision and the winding-up of the Company has been voluntarily carried out by amicable agreement, in accordance with the mutual rights of the parties.

The shareholders take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of shares they own, so that the liquidation of the company is done and closed.

The shareholders grant discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

The proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's share register.

All the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the last registered office, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze,
le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1.- Madame Jutta NESTEGÅRD, née le 19 mars 1942 à Oslo, demeurant à 0369 Oslo, Fridtjof Nansens vei 36, Norvège.
- 2.- Monsieur Torleiv Eirik NESTEGÅRD, né le 3 juillet 1967 à Oslo, demeurant à 3576, Hel, Norvège.
- 3.- Monsieur Henning NESTEGÅRD, né le 14 mai 1971 à Oslo, demeurant à 0775 Oslo, Dalsveien 70, Norvège.

Tous ici représentés par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu de procurations sous seing privé qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées.

Les comparants, représentés comme dit, déclarent et requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

La société anonyme «EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A.», R.C.S. Luxembourg B n ° 32.113, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte notarié reçu le 7 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 112 du 6 avril 1990.

Le capital social de la société s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces dès la constitution et aucune autre part conférant droit de vote, obligation convertible ou titre susceptible de conférer un droit de vote ou un droit dans la liquidation n'a été émis.

Chacun des actionnaires est nominatif et détient un tiers des actions, pour les avoir recueillies dans la succession de Monsieur Eirik NESTEGÅRD, né le 17 mai 1935, demeurant en dernier lieu à Oslo (Norvège) et décédé le 13 mai 2008 à Oslo.

Toutes les actions sont représentées à la présente assemblée et les actionnaires déclarent qu'ils ont bien reçu un avis et eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, et il n'est donc pas nécessaire de justifier de l'envoi de convocations.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a constaté ce qui suit et a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Les actionnaires ont une pleine connaissance des statuts de la société et de sa situation financière actuelle.

L'activité de la société a cessé depuis le 13 mai 2008.

De commun accord, tous les actionnaires décident de procéder, avec effet immédiat, à la dissolution de la société.

Tous les comptes ont été réglés entre les actionnaires et la liquidation a été effectuée conformément aux droits des parties.

Toutes les dettes connues ont été payées ou provisionnées et la liquidation de la société a été volontairement faite par consentement amiable, en accord avec les droits respectifs des parties.

Les actionnaires prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements de la société dissoute, chacun d'entre eux proportionnellement aux nombre d'actions qu'il détient, la liquidation de la société étant dont réalisée et clôturée.

Les actionnaires donnent décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration et au commissaire de la société.

Le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au dernier siège social, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire de la mandante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. VAN HEES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-ALzette A.C., le 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/242. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009556/104.

(120010915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Trans Cortesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 135, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012011365/10.

(120013006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Translog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 133.538.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011366/9.

(120013068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

UKIG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 151.793.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2012

1. Mme. Lorna Mackie, avec adresse au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant avec effet au 16 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mr Godfrey Abel
- Monsieur Michael Chidiac
- Monsieur Richard James
- Madame Lorna Mackie

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011371/20.

(120012185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012011387/9.

(120013211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 117.627.

In the year Two Thousand and Eleven, on the ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Macquarie European Infrastructure Fund II L.P., a limited partnership under the laws of England, having its registered office at 3rd floor, 10 Lefebvre Street, St. Peter Port, GY1 2PE Guernsey (Channel Islands) acting by its general partner MEIF II Guernsey GP Limited (the "Sole Shareholder") here duly represented by Arnaud Schneider, employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.627 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated 9 June 2006, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1704 dated 12 September 2006, page 81763;

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

This being declared, the appearing party, owner of the five hundred (500) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise the Board of managers to distribute the share premium held in the Company's premium account from time to time.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing four (4) new ordinary shares (the "New Shares") with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of one million nine hundred and ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) (the "Share Premium").

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting a receivable for a global amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is at least valued at two million Euros (EUR 2,000,000.-) of which one hundred Euros (EUR 100.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and Valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is at least equal to two million Euros (EUR 2,000,000.-)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers acting as Managers on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Arnaud Schneider, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 30 November 2011.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
Macquarie European Infrastructure Fund II L.P.	504	12,600
TOTAL:	504	12,600

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5. of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) represented by five hundred and four (504) shares (hereafter referred to as the «Shares») in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s)."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (€3,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le neuf décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Macquarie European Infrastructure Fund II L.P., un limited partnership, constituée et existant sous le droit du royaume uni, ayant son siège social au 3rd floor, 10 Lefebvre Street, St. Peter Port, GY1 2PE Guernsey (Channel Islands) agissant par MEIF II Guernsey GP Limited (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établit que:

- MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch le 9 juin 2006, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1704 du 12 septembre 2006, page 81763,

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cents Euros (EUR 100.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) à douze mille six cents Euros (EUR 12,600.-) par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant de un million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1,999,900.-) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de deux millions d'Euros (EUR 2,000,000.-) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins à deux millions Euros (EUR 2,000,000.-), dont cents Euros (EUR 100.-) ont été alloués au compte du capital social, le solde de un million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1,999,900.-) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, l'Associé Unique a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins égal à deux millions Euros (EUR 2,000,000.-)»; et

- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Arnaud Schneider, précité, dûment habilité en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 30 novembre 2011.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
Macquarie European Infrastructure Fund II L.P.	504	12,600
TOTAL:	504	12,600

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600 EUR), représenté par cinq cents quatre (504) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009702/207.

(120010818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

OLLON Internationale Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.211.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit Amtssitz in Luxembourg.

Ist erschienen:

INTEROPA S.P.F., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 19.006,

andurch vertreten durch Dame Anne LAUER, Notarschreiberin, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxembourg, am 28. Dezember 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin, vertreten wir eingangs erwähnt und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft "OLLON INTERNATIONALE LTD S.A." ist, mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

gegründet unter der Bezeichnung von WOTAN INTERNATIONAL S.A., gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Frank BADEN, mit damaligem Amtssitz in Luxembourg, am 26. Februar 1982, veröffentlicht im Mé-morial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 125 vom 11. Juni 1982,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, Sektion B unter Nummer 19.211,

dass das Gesellschaftskapital sich aktuell auf dreißigtausendneunhundertsechszundachzig Euro und neunundsechzig Eurocents (30.986,69 EUR) und eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Euro und neunundsiebzig Eurocents (24,79 EUR) pro Aktie beläuft und vollends eingezahlt ist;

dass die alleinige Aktionärin als Eigentümerin sämtlicher Aktien die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschlossen hat;

dass Herr Ralph Werner GLATT, wohnhaft in 598 Martin Lane, Piney River, VA 22964, U.S.A., zum Liquidationskommissar ernannt wird;

alsdann überreichte die Komparentin dem amtierenden Notar eine Abschlussbilanz mit Prüfungsbericht, welche nach „ne varietur“ Zeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Die Komparentin erklärte alsdann, in ihrer Eigenschaft als Rechtsnachfolgerin der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft "OLLON INTERNATIONALE LTD S.A." folglich ab dem heutigen Datum als liquidiert zu betrachten ist,

dass allen Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt bleiben; und die Inhaberaktien in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurden.

Die Komparentin wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 900,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: A. LAUER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/650. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009744/60.

(120011291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Bio Invest NL 2005 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.741.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 30 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle de la personne suivante a changée et est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Bio Invest NL 2005 S.à r.l.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2012011411/18.

(120012603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 166.141.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before the undersigned, Francis KESSELER, notary resident in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Caterpillar (HK) Limited, a private limited liability company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 6/F., Alexandra House, 18 Chater Road, Central, Hong Kong, registered under the Hong Kong Companies Ordinance (Chapter 32) with number 547886,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. SA" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location

in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director or, if class A and class B directors have been appointed by the joint signature of any class A director and any class B director.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 10. General meetings of shareholders.**

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31st) of December 2012.

Subscription and Payment

Caterpillar (HK) Limited, represented as stated above, subscribes for fifty thousand (50,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00).

The amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.00).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Francois Oggier, Company Director, born on 17 March 1970, in Meyrin, Switzerland with professional address at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

(ii) Christopher Honda, Company Director, born on 10 July 1957 in Hamilton, Canada, with professional address at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg; and

(iii) Michael J. Curran, Company Director, born on 20 April 1969, in Illinois, USA with professional address at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. PwC Luxembourg are appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period ending on the date of the first annual general meeting of shareholder(s).

3. The registered office of the Company is located at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Caterpillar (HK) Limited une société régie par les lois du Hong Kong dont le siège social se situe à 6/F Alexandra House, 18 Chater Road, Central Hong Kong inscrite au registre des sociétés de Hong Kong, sous le numéro 1987040

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Caterpillar (Luxembourg) Investment Co. SA» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,00) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont

pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Caterpillar (HK) Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,00) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,00).

Le montant de montant et devise en lettres (code devise montant en chiffres), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,00).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée illimitée:

(i) Francois Oggier, Administrateur de Société, né le 17 mars 1970, à Meyrin, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

(ii) Christopher Honda, Administrateur de Société, né le 10 juillet 1957, à Hamilton, Canada, ayant son adresse professionnelle au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

(iii) Michael J. Curran, Administrateur de Société, né le 20 avril 1969, à Illinois, USA ayant son adresse professionnelle se situe au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2. PwC Luxembourg est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée expirant le jour de la tenue de la première assemblée générale annuelle du/des actionnaire(s).

3. Le siège social de la Société est établi au 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15382. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012008130/571.

(120008749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Clairvue-Nantes Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.814.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 janvier 2012 que Monsieur Mark DONNELLY, né le 18 février 1972 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à 8, Raglan Road, IRL-4 Ballsbridge, Dublin (Irlande), est reclassé comme gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012011418/15.

(120012513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Capital Ventures (Australasia) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.722.

—
En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011413/17.

(120012518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Century, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.948.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 15 décembre 2011

En date du 15 décembre 2011, l'associé unique de la société a décidé d'approuver, conformément à l'article 9 des statuts de la Société, la cession de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de la Société, représentant 50 pour cent du capital social de la Société, à la société Orion III European 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163028.

En conséquence de cette cession, la société Orion III European 14 S.à r.l., précitée, devient associé de la Société et détient sept mille cinq cents (7.500) parts sociales, et l'associé CIV Luxembourg Forty S.à r.l., détient désormais sept mille cinq cents (7.500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anne-Claire Wax

Le Mandataire

Référence de publication: 2012011414/20.

(120013169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Consulting and Recruitment Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 74.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012012215/11.

(120014402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Aegis Investments Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 73.584.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012099/9.

(120014113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 144.030.

EXTRAIT

Veillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., réviseur d'entreprise agréé, a changée et est:
23, Boulevard Charles Marx, L-2130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l.

Actionnaire-Gérant-Commandité

Représentée par: Julien François

Gérant

Référence de publication: 2012011450/16.

(120012607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

**L'Eco-Invest Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. Sermelux S.A. Metalservice Luxembourg).**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 16.923.

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SERMELUX S.A. METAL SERVICE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 40, Zone Industrielle,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler alors notaire de résidence à Rambrouch, le 24 août 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 278 du 29 novembre 1979, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 16923,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virgine PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination de la société et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
- Modification de l'article 4 des statuts, concernant l'objet de la société.
- Nominations statutaires.
- Divers.

II.- Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent étant indiqué sur une liste de présence lesquels après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer avec effet au 1^{er} janvier 2012 le nom de la société en «L'Eco-Invest Lux S.A.» et modifie par conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de L'Eco-Invest Lux S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet au au 1^{er} janvier 2012, l'objet de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objets tant pour son propre compte que pour le compte de tiers /participations, seule ou en association:

(1) - la conception, l'achat, la vente, l'échange, la négociation, l'expertise, la location, la représentation et la promotion de tous biens mobiliers ou immobiliers.

(2) - l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la gestion, la gestion, la fonction de syndic respectivement d'administrateur de biens et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles bâtis ou non;

(3) - l'exploitation d'une entreprise générale,

- la réalisation de tous travaux publics et privés, d'entretien, de dépannage et de mise en conformité,

- l'activité de consultance dans le domaine de la construction ainsi que le pilotage, la surveillance, la coordination de chantiers de construction;

(4) - l'exploitation de station services (notamment d'huiles et de graisses industrielles);

(5) - l'exploitation d'un garage, la conception, l'achat, la réparation, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur, le remorquage respectivement le transport de tous véhicules automoteurs et de machines/engins forestiers, agricoles, de jardinage et industriels et d'accessoires y relatifs;

(6) - l'exécution de travaux forestiers, agricoles et de jardinage;

(7) - l'import /export de matériel et marchandises en tous genre.

La société pourra accomplir dans ce cadre la prestation de services techniques, industriels, artisanaux, commerciaux et administratifs pour toutes les activités ci-avant et

(8) - toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter l'exploitation ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Frank NIMAX à partir de ce jour et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat à ce jour et décide de reconduire les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués actuels jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société, sont évalués à 1.250, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PIERRU, LAUER, HOFFMANN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57921. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009823/92.

(120010824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Von Rosen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.278.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven,
on the thirtieth day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Eric LECLERC, employee, with professional address 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

“YXETRA LIMITED” [formerly “FM GROUP (CYPRUS) Limited], a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, established and having its registered office at Stasikratous Street, 2nd Floor, Office Suite 201, 1310 Nicosia (Cyprus),

hereafter referred to as "the undersigned",

by virtue of a proxy given in Nicosia (Cyprus), on 29 December 2011, which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company “VON ROSEN, S.à r.l.” (the “Company”) a “société à responsabilité limitée”, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 103278, with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 1 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1225 on 30 November 2004; the Articles of Incorporation of said Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 06 May 2008, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1321 of 29 May 2008.

II.- That the Company's share capital amounts to twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, fully paid up in cash.

III.- That the undersigned is the sole shareholder of said Company.

IV.- That the undersigned, as sole shareholder, hereby expressly declares that he is proceeding to the dissolution of the Company with immediate effect.

V.- That the undersigned, as liquidator of the Company, also declares that:

- it has realised, received, or will take over all the assets of the Company

- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for

- it is responsible for all liabilities of the Company whether presently known or unknown.

VI.- That the undersigned grants discharge to the managers of the Company.

VII.- That the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

VIII.- That the proxyholder may proceed to the cancellation of the Company's shares' register.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Monsieur Eric LECLERC, employé, avec adresse professionnelle au 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«YXETRA LIMITED» [anciennement «FM GROUP (CYPRUS) Limited], une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Stasikratous Street, 2nd Floor, Office Suite 201, 1310 Nicosie (Chypre),
ci-après dénommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Nicosie (Chypre), le 29 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualité, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «VON ROSEN, S.à r.l.» (la Société») une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103278, établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 1^{er} octobre 2004, et dont sa publication a été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1255, en date du 30 novembre 2004; les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 06 mai 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1321 en date du 29 mai 2008.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cents (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire.

III.- Que le mandant déclare être l'unique associé de la dite Société.

IV.- Que le mandat, en tant qu'associé unique, déclare expressément qu'il procède à la dissolution de la Société avec effet immédiat

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que

- il a réalisé, reçu, ou prendra tout l'actif

- tous le passif de la Société envers les parties tierces a été réglé et ou provisionné

- il est responsable de tous le passif de la Société connu ou inconnu.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., 13 4 janvier 2012. Relation: EAC/2012/238. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009883/90.

(120010767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.567.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Claude Malivert né le 5 août 1952 à Montreuil, France ayant pour adresse professionnelle le 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France et Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique ont été nommés gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2012011420/17.

(120012533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2012.

P.G. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.253.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

la société «ALETTI FIDUCIARIA SPA», une société par actions régie par les lois italiennes établie et ayant son siège social à via Giorgio Giuliani N. 3, I-20123 Milan (Italie),

ci-après nommée: «le mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Milan (Italie), le 1^{er} décembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «P.G. INVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 11 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 130 253, a été constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, daté du 09 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 12 septembre 2007 (ci-après «la Société»).

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.EUR) par action, chaque action se trouvant intégralement libérée en numéraire.

3.- Que son mandant est devenu propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions de la Société «P.G. INVEST S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que son mandant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éven-

tuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «P.G. INVEST S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que son mandat déclare que le seul actif immobilisé est représenté par la participation dans Family Invest SRL, Corso Garibaldi Giuseppe 49, I.20121 MILANO, codice fiscale/partita Iva 05850140962, capital social EUR 50.000.-, inscrite au Registro Imprese de Milan sous le numéro 05850140962, C.C.I.A.A. de Milan – R.E.A. N. 1853853 qui lui sera assigné et qu'il n'y a pas de dettes envers des tiers inscrites au bilan, mais uniquement des dettes actionnaires.

7.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

9.- Que le mandant s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 janvier 2012. Relation: EAC/2012/43. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009749/57.

(120010564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Hansainvest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 28.765.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 06. Dezember 2011

Ertster Beschluss

Die Versammlung wählt und ernennt einstimmig Herrn Gerhard Lenschow zum Geschäftsführenden Verwaltungsrat der HANSAINVEST LUX S.A. für die Dauer von zwölf Monaten, bis zum 31. Dezember 2012.

Munsbach, den 06. Dezember 2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2012013185/12.

(120006588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2012.

RP Rendite Plus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 94.920.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20.01.2012.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Sonja Maringer / Oliver Eis

Référence de publication: 2012013077/12.

(120015473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.
